

Direction du Patrimoine

de la Logistique et du développement durable

Dossier suivi par Sandrine Gournay

sandrine.gournay@univ-reims.fr

Tél : 03.26.91.39.76

CESSION ESI Reims par la ville de Reims à l'Etat Contexte du projet 25/08/21

Contexte

Le bâtiment existant de l'ESI Reims appartient à la ville de Reims. Il est mis à disposition de l'URCA par convention du 15/11/1991.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'Etat a confié à la Région la maîtrise d'ouvrage de l'extension de l'ESI Reims.

Afin d'assurer une cohérence, il a été convenu que la ville de Reims cède à titre gratuit à l'Etat le bâtiment d'enseignement actuel (parcelle EI 174) et deux parcelles de terrain (EI180 et 182), assiettes de l'extension.

Cette cession vient en application de la convention d'échanges fonciers du 9 juillet 2007 signée entre la ville et le Préfet de Région Champagne-Ardenne et en application de la délibération de la ville du 20 décembre 2018.

Le projet d'acte est en cours de rédaction, la cession sera signée prochainement, la date n'est pas fixée à ce jour.

A la suite de cet acte, l'Etat confiera la gestion de l'ensemble immobilier à l'URCA. L'URCA prend en charge les frais de notaire pour un montant de 33 100€ TTC.

Détail des parcelles concernées

Section	N°	Lieudit	Surface
EI	174	LES CHARMILLES	01 ha 01 a 12 ca
EI	180	ALLEE ALBERT CAQUOT	00 ha 07 a 35 ca
EI	182	ALLEE ALBERT CAQUOT	00 ha 50 a 65 ca

Total surface : 01 ha 59 a 12 ca

selon le document d'arpentage dressé par Madame RENFER, géomètre expert, le 12 aout 2019.